



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 24 juin 2019

Qualité des eaux de baignade en région Centre-Val de Loire

Sur les 1 300 points de baignade en eau douce recensés au plan national en 2018, 44 étaient situés en région Centre-Val de Loire (soit environ 3 %).

Ces baignades en milieu naturel ouvertes au public, suivies dans le cadre du contrôle sanitaire par les Délégations départementales de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, se répartissaient ainsi :

- Cher : 6
- Eure-et-Loir : 0
- Indre : 16
- Indre-et-Loire : 10
- Loir-et-Cher : 6
- Loiret : 6

En fin de saison 2018, un classement des zones de baignade a été établi sur la base des résultats d'analyses bactériologiques de l'eau : 33 baignades ont été classées en qualité excellente, 5 en bonne qualité, 2 en suffisante et 4 baignades récemment ouvertes ne bénéficient pas encore d'un classement.

En 2019, 44 baignades seront ouvertes au public et feront l'objet d'un contrôle sanitaire par les Délégations départementales de l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire.

Le classement de la qualité des eaux pour 2019 sera établi à l'issue de la saison estivale 2019. Il prendra en compte les résultats d'analyses des 4 dernières années.

Les sites déclarés ouverts et les résultats des analyses effectuées sont consultables en ligne sur le site internet du ministère en charge de la santé (baignades.sante.gouv.fr).

Retrouvez toutes les informations sur
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-1>

Contact :

Sandrine Loiseau-Melin, Chef de cabinet chargée des relations avec la presse
Tél. : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17
ars-cvl-presse@ars.sante.fr